

# Signalisation de L'interdiction d'accès aux massifs forestiers en risque d'incendie

## <<rouge>>

[jacquesviallat11 Juin 2020](#)[Parc national](#)

## Navigation des articles

[Précédent](#)

[Suivant](#)

Du 1er juin au 30 septembre les dispositions réglementaires préfectorales répartissent les risques d'incendie selon un code couleur en 4 niveaux de risque : VERT, JAUNE, ORANGE et ROUGE, niveau calculé par massif forestier.

En niveau ROUGE, l'accès au massif forestier est interdit. La quasi-totalité de l'espace naturel du territoire du Parc national des Calanques est réglementairement considérée comme massif forestier au titre des dispositions préfectorales. En 2019, il y a eu 15 jours classés « ROUGE », pour une moyenne de 8 jours par saison sur les 12 années précédentes.

Concernant l'accès par le chemin de Sormiou, les jours classés ROUGE la signalisation suivante est prévue :

| Nature information     | Emplacement                                           | Type de panneau                                          |
|------------------------|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Information amont      | Escale Borelly 20 m après rond-point vers Bonneveine  | Panneau routier ou électronique (avec message permanent) |
|                        | Boulevard Michelet 20 m avant boulevard Camille Blanc | Panneau routier ou électronique (avec message permanent) |
| Présignalisation       | Chemin de Sormiou en face Leclerc                     | Panneau routier                                          |
| Information pré-entrée | Algéco DGSEC                                          | Panneau piéton                                           |
| Signalisation entrée   | Barrière de la Cayolle                                | Panneau piéton                                           |

